



## DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESERVATION DE STATIONNEMENTS

La demande est à présenter 15 jours avant **le début de l'occupation du domaine public** à la commune de Bry-sur-Marne, sur place au service Espace Public de la ville, sis 1 Grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne.

Les demandes doivent nous être adressées par Fax au n° 01.45.16.68.21 ou par courriel à : [mairie@bry94.fr](mailto:mairie@bry94.fr).

Pour être recevable, les demandes doivent **être accompagnées d'un chèque du montant correspondant à la demande et libellé à l'ordre du Trésor Public.**

Si le délai n'est pas respecté ou si le dossier est incomplet, la demande sera retournée et le début de l'occupation du domaine public devra être reporté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande, l'autorisation est réputée refusée.

### 1 - DEMANDEUR :

Particulier , Concessionnaire , Entreprise , Maître d'œuvre

NOM, Prénom ou Dénomination : .....

Adresse : .....

.....

Tel. : Portable :                      Fax. :                      Courriel : .....

### 2 - OBJET DE LA DEMANDE

Préciser :

- Véhicule assurant le commerce ambulancier sur voie publique/ventes aux déballages hors manifestations organisées par la ville
- Prise de vues pour tournages cinématographiques  
(Nombre d'emplacement de 5 mètres au sol et Nombre de jours sur site)
- Stationnement pour travaux et **déménagement** (Nombre d'emplacement de 5 mètres au sol)
- Stationnement de baraques de chantiers (Nombre d'emplacement de 5 mètres au sol)
- Dépôt d'une benne à gravats
- Dépôt de matériaux
- Accostage de bateaux sur le ponton

Rue barrée à la circulation des autres usagers pour raison diverses

## TARIFICATION

Intitulé	TARIFS
Véhicule assurant le commerce ambulant sur voie publique / ventes aux déballages hors manifestations organisées par la ville	10,25 €/m <sup>2</sup> /jour
Prise de vues pour tournages cinématographiques	51,25 €/jour/site
1 place de stationnement (benne, déménagement, autre)	51,25 € le premier jour 20,50 € / jour les jours suivants 25,63€ la demi-journée
Dépôt de matériaux	51,25 € le premier jour 2,05 €/m <sup>2</sup> /jour
Accostage de bateaux sur le ponton	40 €/jour/site 20 €/demi-journée 420 €/15 jours
Rue barrée à la circulation des autres usagers pour raison diverses	400 € /jour 150€ /demi-journée

### 3 – DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

.....  
.....  
.....

### 4 - LOCALISATION

ADRESSE DE L'EMPLACEMENT : .....  
.....

### 5 – DEMARRAGE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DURÉE

DATE DE DEBUT souhaitée \* : .....

DURÉE : .....

\* Attention au respect des délais.

*Si votre emplacement réservé est occupé par la présence d'un véhicule, vous devez contacter la Police Municipale au 01 4516 68 22.*

### 6 - ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné auteur de la demande certifie exacts les renseignements qui y sont contenus

DATE :

SIGNATURE :

Hôtel de Ville - 1 Grande Rue Charles de Gaulle 94366 – BRY-SUR-MARNE Cedex  
Tel : 01.45.16.68.00 - Fax 01.45.16.68.48 - Courriel : mairie@bry94.fr

